# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# SÉANCE DU 15 MAI 2013

Présents: MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE,

URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS,

MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u>: Anne-Marie BARRERE à André BERNOS

Jean-Claude ELICHIRY à André MINJUZAN
Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX
Joëlle FABRE à Jean-Louis VALIANI
David LAMPLE à Aimé SOUMET

Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT Philippe GARROTE à Véronique PEBEYRE Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE

Anne BARBET à Patrick MAILLET
Yves TOURAINE à Jean-Marie GINIEIS
Robert BAREILLE à Jean-Michel BRUGIDOU

Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants: Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de Patrick SEBAT

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés: Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU,

Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

#### **RAPPORT N° 130515-13-PER**

## MISE EN PLACE DES ORDRES DE MISSION PERMANENTS

M. LAURONCE rappelle qu'afin de simplifier les démarches administratives liées aux autorisations de déplacement, il vous est proposé de mettre en place des ordres de mission permanents pour certains agents amenés de par leurs fonctions à se déplacer régulièrement hors du territoire de la communauté de communes sans que cela ne dépasse le cadre départemental.

Cette autorisation annuelle ne dispensera toutefois pas l'agent de recueillir l'avis de son chef de service lorsqu'il envisage un déplacement, et fera l'objet d'un arrêté individuel qui définira un périmètre de circulation.

Pour ces déplacements, priorité sera donnée à l'utilisation des véhicules de service. Cependant, les frais qui pourraient être engagés à ces occasions feront l'objet de remboursements sur la base de la délibération du 11 octobre 2007.

Il est également à noter que cette mesure a reçu l'avis favorable du CTP dans sa séance du 5 avril 2013.

Ouï cet exposé,

## Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** la mise en place des ordres de mission permanents.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT